

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi Question écrite n° 17046

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par les associations intermédiaires des Yvelines devant l'annonce faite par la DDASS Etat le 4 avril 2003 au sujet du financement de l'appui social individualisé (ASI) qui ne serait plus assuré au-delà du mois de juin 2003 suite au gel de 20 % des crédits et des priorités de la DDASS. La loi contre les exclusions de 1998 prévoyait l'entrée des ASI dans les associations intermédiaires qui avaient en charge le suivi d'un public particulièrement fragilisé qui, pour les Yvelines, peut être évalué à environ 1 600 personnes. Ces personnes, souvent confrontées à des problèmes d'ordre psychologique, sont suivies dans ces structures par des spécialistes qui les accompagnent pendant une période de 6 mois avant que des agents d'insertion prennent le relais pour les conduire vers un emploi dans le cadre d'un parcours d'insertion. La mise en cause du soutien financier aux ASI serait particulièrement préjudiciable à ces populations fragilisées et mettrait en cause le fonctionnement et l'emploi au sein des structures qui se sont engagées dans l'ASI. Il lui demande de lui préciser les mesures concrètes et urgents qu'il entend prendre pour permettre la poursuite des ASI et pérenniser leur financements.

Données clés

Auteur : M. Pierre Cardo

Circonscription: Yvelines (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17046

Rubrique: Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3076